

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 22 mai 2017

L'an deux mil sept, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20 h 30, s'est réuni sous la présidence de Thierry JOUENNE, Maire.

Membres présents, excusés, absents & procurations

Prénom, Nom	Présents	Excusés	Procuration à	Absents	Date de la convocation
Thierry JOUENNE	X				
Dominique MERIEULT	X				
Patrice HALLEY	X				15/05/2017
Stéphanie TERRASSE	X				Date d'affichage
Marc MAIRE	X				
Jacqueline HEBERT	X				15/05/2017
Isabelle LEGOIS	X				
Régis BILLARD	X				
Florence TARDIF				X	Secrétaire de séance
Michaël BOUYER	X				Stéphanie
Patricia NICOLLE	X				TERRASSE
Elisabeth LEGRAND	X				
Laurent VASSOUT				X	
Total	11			2	

Ordre du jour

Intervention du Conseil Municipal des Jeunes

Délibération 'redevance d'occupation du domaine public – Camion Pizza'

Délibération 'demande de retrait du SDE76, des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie'

Présentation du dossier 'Mutuelle communale'

Décisions modificatives budgétaires

Vote des taux des taxes locales

Institution du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise, engagement professionnel)

Questions diverses

0. Intervention du Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal reçoit Robin HERBULOT, Luka CRAMPON, Pacôme MONNIER-PREAUX, Roxann HELBECQUE, représentants du Conseil Municipal des Jeunes.

Monsieur le Maire remercie le CMJ pour leur implication auprès de la Métropole pour la mise en sécurité de la rue de Haut. Il a reçu un retour favorable au courrier transmis à la METROPOLE, il rapporte que les travaux débiteront le 29 juin 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Marc MAIRE qui remercie également les membres du CMJ d'être présents et de leurs participations à la commission "Jeux".

Marc Maire donne à son tour la parole à Robin HERBULOT (élève de 5^{ème} au collège Jean-Paul II), qui présente le projet "parc de jeux" visant à être installé à côté du Petit Foyer et qui serait adapté à tous les âges, il propose au Conseil Municipal 2 projets :

- Projet N°1 avec 3 structures pour un coût estimé à 6 112 € TTC
- Projet N°2 avec 4 structures pour un coût estimé à 7 481 € TTC

Marc Maire demande au CMJ d'étudier les matériaux qui seront utilisés, en indiquant de préférence un sol plaque synthétique.

Le projet sera finalisé au cours de l'année 2017 en demandant la participation de la commission "environnement" afin d'étudier le terrassement et le revêtement au sol qui sera retenu.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable en retenant le projet N°2 et Monsieur le Maire demande un chiffrage complet du projet pour pouvoir élaborer un plan de financement pour l'année à venir.

Les membres du CMJ sont libérés.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipale du 27 mars 2017

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Délibération 'redevance d'occupation du domaine public – Camion Pizza' (délib. n° 27/2017)

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur Alain Lépiné, domicilié sur la commune. Cette personne souhaite installer un camion pizza, sur la Place de la Mairie, le jeudi soir.

Monsieur Le Maire précise qu'il a reçu parallèlement un courrier de Monsieur Walter Lesueur l'informant de son souhait d'arrêter cette même activité qu'il pratiquait le vendredi soir sur la commune.

Le Maire expose qu'il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public et propose que ce camion stationne sur le parking à proximité du restaurant scolaire.

Entendu Monsieur Le Maire,

Vu la demande de Monsieur Alain Lépiné à utiliser le domaine public afin d'y exercer son activité de fabrication et vente de pizzas,

Où l'exposé qui précède,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le stationnement du camion pizzas,

Décide que le montant de la redevance d'occupation du domaine public sera de 13 €/mois avec une facturation trimestrielle qui débutera à compter du 1^{er} juin 2017.

Autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

3. Délibération 'Demande de retrait du SDE76, des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie' (délib. n° 28/2017)

VU :

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76.

4. Présentation du dossier 'Mutuelle communale'

Monsieur Le Maire informe que, lors de la réunion C.C.A.S. du 18 mai, le Conseil d'Administration a délibéré à l'unanimité pour lancer une consultation pour la mise en place d'une mutuelle solidaire pour les Habitants de la Commune.

Il commente la réunion qui s'est tenue avec une compagnie d'assurance qu'il l'a contacté car intéressée par la mise en place d'une mutuelle solidaire pour les habitants de la Commune.

Cette consultation a pour objet de proposer à une certaine catégorie d'habitants qui le souhaitent un contrat collectif de mutuelle de santé, à un prix négocié par la Municipalité, sans participation financière de la Commune ou du C.C.A.S.

La Commune, à travers son C.C.A.S. n'aura aucun rapport financier avec la compagnie retenue ni avec les usagers contractant avec le prestataire.

Afin de mener à bien la consultation des assurances, il est proposé de publier un appel à partenariat sur le site de l'ADM76.

Une fois, le candidat retenu, la commune fera une communication pour accompagner le déploiement du dispositif et attend un soutien du prestataire sur cette phase d'information au public.

Le C.C.A.S. se chargera de l'analyse des offres et de l'attribution du marché.

Monsieur le Maire précise que, sur le plan national, 25% des foyers non pas de mutuelle.

5. Décisions modificatives budgétaires (délib. n° 29/2017 et n° 30/2017)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
73	73212				Dotation de solidarité communautaire	42 000,00
73	73223				Fonds de péréquation des ressources communale...	33 000,00
Total						75 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
73	7322				Dotation de solidarité communautaire	-42 000,00
73	7325				Fonds péréquation ress. interco.,commun.	-33 000,00
Total						-75 000,00

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	21534	164			Réseaux d'électrification	15 100,00
Total						15 100,00

CREDITS A REDUIRE

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	21534	164			Réseaux d'électrification	-15 100,00
Total						-15 100,00

6. Taux des taxes locales (délib. n° 31/2017)

Monsieur Le Maire propose, suite à l'avis de la commission des finances, de reconduire les taux des 3 taxes appliqués en 2016 à savoir :

- Taxe habitation 13.36 %
- Taxe foncier bâti 21,21 %
- Taxe foncier non bâti 43.95 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour :

- **Approuve cette proposition,**
- **Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des Services Préfectoraux.**

7. Institution du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise, engagement professionnel)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transportable à la Fonction Publique Territoriale.

Il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- Eventuellement d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieures hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Il précise qu'un projet de délibération a été soumis à l'approbation du comité technique paritaire.

8. Questions diverses

Monsieur Le Maire informe que :

- Les journées du patrimoine auront lieu les 16 et 17 septembre, comme chaque année certains bénévoles se relayeront pour la visite de l'église Saint SAUVEUR,
- Les travaux de mise en sécurité de la rue de Haut, pour les enfants fréquentant l'école Franck Innocent, débuteront à partir du 29 mai, ainsi que la réfection de la voirie de la Résidence des Clairs Logis et le revêtement de la Rue de l'Eglise,
- Madame ARTHOUT, propriétaire du restaurant 'Le Chalet' à Rouen Saint-Sever souhaite installer un distributeur à Pizzas près de l'embarcadère du bac,
- L'enquête publique du PLU sera ouverte à partir du mercredi 31 mai à 14 h et se terminera le 3 juillet,
- La côte de CANTELEU sera fermée à la circulation durant les mois de juillet et août, pour procéder à la réfection de la passerelle qui la surplombe,
- 2 zones '30' vont être matérialisées Rue de Marbeuf et Rue de Seine,
- Un arrêté réglementant la tenue des chiens en laisse sur tout le territoire de la Commune a été publié.

Par ailleurs, Il annonce la sortie d'un décret pour fin juin, laissant libre choix aux Communes, d'appliquer oui ou non, les rythmes scolaires. A ce sujet, Le Directeur d'école, Lionel ROBILLARD prend la parole pour donner son ressenti sur le comportement des enfants qui affichent une fatigue plus prononcée, un manque de reconnaissance d'autorité, un énervement accentué par des journées quasiment aussi longues d'avant la réforme et la perte d'une journée en semaine pour souffler un peu autrement que pendant le week-end. Si cette mesure est appliquée, il propose de revenir aux horaires d'école suivants : 8 h 30 à 11 h 30 - 13 h à 16 h avec un service décalé pour la restauration du midi.

Monsieur Marc MAIRE informe le Conseil qu'il est favorable à la semaine d'école sur 4 jours.

Monsieur BOUYER propose des prestations d'intervenants extérieurs le mercredi après-midi pour conserver la diversité des activités proposées pendant les nouvelles activités périscolaires.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

En final, Monsieur Le Maire précise que l'application du décret, nécessitera une refonte de l'emploi du temps du personnel actuellement affecté aux nouvelles activités périscolaires et que la garderie fonctionnera le mercredi toute la journée comme auparavant.

Cette mesure sera évoquée lors de la commission scolaire du 8 juin prochain.

Monsieur le Maire rappelle la date des élections législatives, à savoir les 11 et 18 juin prochain, et que le planning de permanence sera le suivant :

Pour le 11 juin :

- | | |
|------------------|---|
| • 8 h à 10 h 30 | Patrice HALLEY, Régis BILLARD, Elisabeth LEGRAND, Stéphanie TILLIEZ |
| • 10 h à 13 h | Thierry JOUENNE, Marc MAIRE, Michaël BOUYER, Isabelle LEGOIS |
| • 13 h à 15 h 30 | Marc MAIRE, Patricia NICOLLE, Dominique et Jacky MERIEULT |
| • 15 h 30 à 18 h | Jacqueline HEBERT, Dominique et Jacky MERIEULT, Isabelle LEGOIS, |

Pour le 18 juin :

- | | |
|------------------|--|
| • 8 h à 10 h 30 | Patrice HALLEY, Régis BILLARD, Elisabeth LEGRAND, Stéphanie TILLIEZ |
| • 10 h à 13 h | Thierry JOUENNE, Stéphanie TERRASSE, Didier LEGRAND, Régis BILLARD |
| • 13 h à 15 h 30 | Patricia NICOLLE, Dominique et Jacky MERIEULT, Stéphanie TERRASSE |
| • 15 h 30 à 18 h | Jacqueline HEBERT, Dominique MERIEULT, Isabelle LEGOIS, Michaël BOUYER |

9. Tour de Table

Régis BILLARD signale l'empiètement sur la chaussée de branchages au regard du 6 Rue de Seine et du 1 Rue de Marbeuf.

Michaël BOUYER remercie Lionel ROBILLARD pour les invitations au spectacle de l'école. Porte parole de Monsieur LELONG, il demande la raison des marquages rouge au sol devant sa propriété. Monsieur Le Maire lui répond que l'étude menée pour la mise en sécurité de la rue de Haut mettant en évidence un problème de ruissellement sur ce côté, les trottoirs seront réalisés à l'opposé.

Il reçoit l'accord de Monsieur le Maire pour rencontrer Monsieur LENORMAND, responsable de la gestion des bacs au Département, pour évoquer les problèmes de la traversée SAHURS/LA BOUILLE.

Patrice HALLEY fait part de son mécontentement du prix de la prestation pour les parterres de fleurs créés à l'entrée du cimetière. Il déplore, qu'en tant que Président de la commission des travaux, de ne pas avoir été consulté.

Stéphanie TERRASSE signale la dégradation du tourniquet permettant l'accès à la mare pédagogique.

Lionel ROBILLARD rappelle les dates suivantes :

- Le 8/6, découverte sensorielle, Chemin du Prestel avec les maternelles de Sahurs et Hautot-sur-Seine
- Le 10/6, la kermesse de l'école, à 14 h
- Du 19 au 23/6, le mini stade

Didier LEGRAND distribue des invitations à l'exposition de peinture qui aura lieu, le 11 juin, sur le parking du bac de SAHURS, organisée par l'Association l'Age d'or. Il propose de se joindre à Michaël BOUYER pour rencontrer Monsieur LENORMAND, Responsable de la gestion des bacs au Département.

Patrick JACQUET rappelle le festival Voix sur Seine qui aura lieu du 22 au 25 juin 2017 dans la Boucle de Seine, avec pour SAHURS, 2 représentations ; le 23 juin au soir à l'église de SAHURS, et le 24 juin, à la salle polyvalente.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 3 juillet, à 20 h 30.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 23 h 30.

Le Maire

Thierry JOUENNE